

المجلس الاقتصادي والاجتماعي والبيئي يدعو إلى الاعتراف بالإدمان كمرض ينبغي التكفل به وتغطية مصاريف علاجه

أبريل 20, 2022 Posted on



Le CESE plaide pour la reconnaissance de l'addiction comme maladie éligible à des soins remboursables

[Consulter l'avis](#)

Le Conseil économique social et environnemental a organisé, le 20 avril 2022, une rencontre pour présenter les principales conclusions et recommandations de son avis élaboré dans le cadre d'une auto-saisine et intitulé « Faire face aux conduites addictives : état des lieux & recommandations ».

Il en ressort que le Maroc connaît, en ligne avec la tendance mondiale, une recrudescence des conduites addictives qu'elles soient liées à l'usage de substances psychoactives de diverses natures (tabac, sucre, alcool, drogues, *etc.*) ou à la pratique de certaines activités potentiellement addictogènes (paris, jeux d'argent, jeux vidéo, Internet, *etc.*). En effet, la revue des différentes manifestations des conduites addictives révèle que le phénomène y est répandu et multiforme. Les indicateurs et données les plus récents caractérisent cette situation préoccupante :

- 6 millions de fumeurs (500 mille de moins de 18 ans) ;
- Plus de 9% des jeunes au milieu éducatif ont consommé au moins une fois du cannabis ;
 - 500 de personnes s'injectent des drogues ;
- 57% des personnes atteintes d'hépatite C sont des consommateurs de drogues
 - 3,3 millions de personnes pratiquent le jeu d'argent
- l'usage addictif des écrans, jeux vidéo et internet, est en plein développement, touchant particulièrement les adolescents et les jeunes.

Toutes ces addictions atteignent gravement ceux qui en dépendent et altèrent leur intégrité psychique et leur santé. Elles constituent, en même temps, une épreuve aux coûts élevés et aux effets potentiellement très préjudiciables pour l'équilibre relationnel des individus et de leurs familles, pour leurs revenus et leurs ressources matérielles, pour l'état sanitaire et moral de la collectivité nationale et, par extension, pour le potentiel de développement économique et social de notre pays.

Il y a lieu de souligner que le Maroc figure parmi les premiers pays dans la région du Moyen Orient et Afrique du Nord (MENA) à avoir adopté des politiques publiques de santé visant la prévention contre les troubles addictifs et leurs prises en charge. Il a, dans ce sens, mis en place plusieurs des plans nationaux avec les mesures et actions y afférentes et ce, depuis les années 2000. Ces politiques publiques peinent, selon les acteurs concernés, à régler les problèmes de l'insuffisance des structures de prise en charge des conduites addictives, de l'insuffisance des moyens humains médicaux spécialisés en plus de l'utilisation d'une approche répressive et fondées sur un cadre légal non-protecteur qui considère les personnes dépendantes comme étant des personnes « déviantes » et non comme des malades éligibles à des soins ; les exposant ainsi à la stigmatisation et l'exclusion familiale.

Par ailleurs, les conduites addictives ne sont pas suffisamment reconnues et prises en charge par les organismes de protection sociale, ni traitées comme des maladies alors qu'elles sont définies comme telles par L'OMS.

Face à ce constat, le CESE préconise un ensemble de recommandations, dont il est permis de citer :

1. Reconnaître les addictions, avec ou sans substance, comme des maladies éligibles à des soins remboursables.
2. Réviser et actualiser le cadre légal de la couverture médicale aux fins de clarifier la nature et préciser la typologie des troubles addictifs considérés comme des maladies nécessitant des traitements.
3. Réviser le code pénal en rendant systématique l'application des dispositions ouvrant droit à l'injonction thérapeutique pour les consommateurs de drogues et en renforçant les sanctions contre les trafiquants de substances illicites.
4. Réserver une part pérenne (10%) des recettes de l'Etat tirées des biens et services licites issus des activités à potentiel addictif (tabacs, alcools, paris hippiques, loterie, paris sportifs) vers le soin, la recherche et la prévention. Il est à signaler sur ce point que ces biens et services génèrent un chiffre d'affaires de plus de 32 milliards de dirhams, soit près de 9% des recettes fiscales et 3% du PIB.
5. Reconnaître légalement la discipline et le diplôme universitaire d'addictologie et adopter les statuts des autres métiers en lien avec cette discipline (psychologues, ergothérapeutes, etc.) en vue de développer les ressources humaines.
6. Renforcer les ressources de l'observatoire marocain des drogues et addictions (OMDA) en vue de veiller au suivi et à la publication de façon régulière des données sur la prévalence, les formes, les effets et les modalités de prise en charge des addictions aux substances psychoactives et addictions aux activités.
7. Lancer un plan national de prévention et de lutte contre les addictions en milieu professionnel.
8. Mettre en place une autorité nationale de surveillance et de régulation technique et déontologique des établissements et sociétés de paris et de jeux pour prévenir et lutter contre les addictions.
9. Généraliser l'accès aux traitements par substitution aux opiacés dans l'ensemble des établissements pénitenciers tout en garantissant la possibilité d'accès aux soins à toute personne dépendante détenue qui en exprime le souhait.

[Consulter l'avis](#)